



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 décembre 2018 à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

ABSENCE :

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement
M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Mme Nataliya HOROKHOVSKA, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h et se termine à 19 h 05.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 05, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA18 12288

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 à 19 h

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 à 19 h, en y ajoutant l'objet 20.09.

20.09 Autoriser une dépense totale de 109 226,25 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à EFEL experts-conseils inc., pour les services professionnels de reconstruction (PRR), planage et revêtement de chaussées (PCPR) sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2019 – Appel d'offre public numéro 2019-01-SP (3 soumissionnaires)

ADOPTÉE

10.03

CA18 12289

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2018, à 19 h

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2018, à 19 h.

ADOPTÉE

10.04

CA18 12290

Appuyer la demande du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – PDQ 6 visant à ajouter un brigadier scolaire à la traverse scolaire de l'intersection de l'avenue Chénier et du boulevard Joseph-Renaud

Considérant que l'analyse de l'achalandage de la traverse scolaire située à l'intersection de l'avenue Chénier et du boulevard Joseph-Renaud justifie, selon les critères établis par le poste de quartier 46, l'ajout d'un brigadier scolaire;

Considérant l'avis favorable du Comité de circulation du 19 novembre 2018;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'appuyer le Service de police de la Ville de Montréal - PDQ 46 dans sa demande visant à ajouter un brigadier scolaire à la traverse scolaire de l'intersection de l'avenue Chénier et du boulevard Joseph-Renaud.

ADOPTÉE

15.01 1181462018

CA18 12291

Autoriser la réaffectation des crédits au montant de 22 504, 98 \$, taxes incluses, en provenance de la réfection de pavage à la réfection des trottoirs, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les entreprises Ventec inc., pour la réfection de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou en 2018 - Appel d'offres public numéro 2018-12-TR (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser la réaffectation des crédits au montant de 22 504,98 \$, taxes incluses, en provenance de la réfection de pavage à la réfection des trottoirs, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les entreprises Ventec inc., pour les travaux de réfection de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou en 2018 (contrat 2018-12-TR).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1186927001

CA18 12292

Approuver le contrat de location de salle à intervenir avec la Fabrique de la paroisse Notre-Dame d'Anjou pour l'utilisation du sous-sol de l'église Saint-Conrad au bénéfice de la Popote roulante Anjou, pour une période de 7 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 et du 1^{er} au 30 septembre 2019, moyennant un loyer totalisant 3 255 \$, non taxable

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver le contrat de location de salle avec la Fabrique de la paroisse Notre-Dame d'Anjou, pour l'utilisation du sous-sol de l'église Saint-Conrad, situé au 6921 de l'avenue Azilda, au bénéfice de la Popote roulante Anjou, pour une période de 7 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 et du 1^{er} au 30 septembre 2019, moyennant un loyer totalisant 3 255 \$, non taxable, le tout, selon les termes et conditions prévus par le contrat de location.

D'autoriser le directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer, pour et au nom de l'arrondissement ledit contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1180556018

CA18 12293

Accorder un soutien financier au montant de 3 815 \$ à La Maison de jeunes Le Chemin faisant inc., pour le projet « Jeunes accueil » pour la période du 15 janvier 2019 au 30 juin 2019, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2017 - 2018) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier au montant de 3 815 \$ à La Maison de jeunes Le Chemin faisant inc., pour le projet « Jeunes accueil », pour la période du 15 janvier 2019 au 30 juin 2019, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal – MIDI-Ville (2017 - 2018).

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer au nom de Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou la convention à intervenir avec cet organisme.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1180965012

CA18 12294

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'École secondaire d'Anjou pour la réalisation des activités parascolaires de septembre à décembre 2018 - Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'École secondaire d'Anjou pour la réalisation des activités parascolaires de septembre à décembre 2018.

D'approuver le projet de convention entre Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et l'École secondaire d'Anjou, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente pour et au nom de l'arrondissement d'Anjou.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1186402004

CA18 12295

Accorder une contribution financière de 1000 \$ à l'Association du hockey mineur d'Anjou inc., afin d'apporter un support aux festivités du 43e anniversaire du tournoi national pee-wee Anjou

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 1000 \$ à l'Association du hockey mineur d'Anjou inc., afin d'apporter un support aux festivités du 43^e anniversaire du tournoi national pee-wee Anjou.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1182911036

CA18 12296

Approuver les ententes entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et les Commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île et English-Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux - Mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour procéder à la négociation des conventions d'utilisation avec les Commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île et English-Montréal

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver les ententes entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et les Commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île et English-Montréal, visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer au nom de Ville de Montréal -arrondissement d'Anjou ces ententes.

De mandater le Directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour procéder à la négociation des conventions d'utilisation régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre l'arrondissement d'Anjou et les Commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île et English-Montréal.

ADOPTÉE

20.06 1180556019

CA18 12297

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Maurice Adélarde Lauzon, un terrain vacant situé au sud du boulevard Métropolitain et à l'est de l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie totale 386,94 m² pour un prix de 15 500 \$, plus les taxes applicables, aux fins d'agrandissement du parc local Roger-Rousseau N/Réf. : 31H12-005-3874-01

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'acte par lequel monsieur Maurice Adélarde Lauzon vend à la Ville, aux fins d'agrandissement du parc local Roger-Rousseau, un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 110 494 du cadastre du Québec, d'une superficie de 386,94 m², situé dans l'arrondissement d'Anjou, au sud du boulevard Métropolitain, à l'est de l'avenue Jean-Desprez, pour le prix de 15 500 \$, plus la TPS et la TVQ, et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

D'identifier le terrain, lorsqu'il sera acquis, comme faisant partie du domaine public « parc » de la Ville.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement d'Anjou.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document relatif à cette transaction.

ADOPTÉE

20.07 1181233004

CA18 12298

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Lucien Roux, un terrain vacant situé au sud du boulevard Métropolitain et à l'est de l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie totale 850,06 m² pour un prix de 37 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins d'agrandissement du parc local Roger-Rousseau N/Réf. : 31H12-005-3874-01

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'acte par lequel monsieur Lucien Roux vend à la Ville, aux fins d'agrandissement du parc local Roger-Rousseau, un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 110 474 du cadastre du Québec, d'une superficie de 850,06 m², situé dans l'arrondissement d'Anjou, au sud du boulevard Métropolitain, à l'est de l'avenue Jean-Desprez, pour le prix de 37 000 \$, plus la TPS et la TVQ, et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

D'identifier le terrain, lorsqu'il sera acquis, comme faisant partie du domaine public « parc » de la Ville.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement d'Anjou.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document relatif à cette transaction.

ADOPTÉE

20.08 1181233005

CA18 12299

Autoriser une dépense totale de 109 226,25 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au même montant à EFEL experts-conseils inc., pour les services professionnels de reconstruction (PRR), planage et revêtement de chaussées (PCPR) sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2019 - Appel d'offre public numéro 2019-01-SP (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 109 226,25 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis, documents d'appel d'offres, pour les travaux de reconstruction (PRR), de planage et revêtement de chaussées (PCPR) sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2019.

D'adjuger à la firme EFEL experts-conseils inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 11 novembre 2018, soit pour une somme maximale de 109 226,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2019-01-SP (3 soumissionnaires).

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.09 1187715009

CA18 12300

Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 27 octobre au 23 novembre 2018, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1er au 31 octobre 2018, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois d'octobre 2018

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 27 octobre au 23 novembre 2018, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1er au 31 octobre 2018, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois d'octobre 2018.

ADOPTÉE

30.01 1188178002

CA18 12301

Adopter le calendrier des séances du conseil d'arrondissement d'Anjou pour l'année 2019

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Séance du conseil d'arrondissement - Année 2019	Date
Séance ordinaire du mois de janvier	Mardi 15 janvier 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de février	Mardi 5 février 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de mars	Mardi 5 mars 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois d'avril	Mardi 2 avril 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de mai	Mardi 7 mai 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de juin	Mardi 4 juin 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de juillet	Mardi 2 juillet 2018, à 19 h
Relâche	
Séance ordinaire du mois de septembre	Mardi 10 septembre 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois d'octobre	Mardi 1er octobre 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de novembre	Mardi 5 novembre 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de décembre	Mardi 3 décembre 2018, à 19 h

ADOPTÉE

30.02 1187169019

CA18 12302

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel existant situé au 7940 de la place de Dade

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 novembre 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 7940 de la place de Dade, sur le lot numéro 1 113 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge avant de 3,70 mètres alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,5 mètres, selon le certificat de localisation réalisé par M. Michel Gascon, arpenteur-géomètre, daté du 26 septembre 2018, sous le numéro 25 296 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.01 1187133022

CA18 12303

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade principale pour le bâtiment commercial situé au 7100 du boulevard Métropolitain Est

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 5 novembre 2018;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade principale pour le bâtiment commercial situé au 7100 du boulevard Métropolitain Est, sur le lot numéro 1 005 112 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans produits par la firme « A-S architecture + design + maquette », révisés en date du 24 octobre 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE
40.02 1187133021

CA18 12304

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade pour le bâtiment résidentiel situé au 7840 de l'avenue du Curé-Clermont

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel situé au 7840 de l'avenue du Curé-Clermont, sur le lot numéro 1 113 684 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan et au photomontage estampillés en date du 16 octobre 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE
40.03 1187133020

CA18 12305

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.32 visant à modifier la signalisation sur rue aux fins d'un espace dédié aux personnes à mobilité réduite

Attendu qu'il y a lieu de favoriser l'accessibilité universelle;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.32, jointe à la présente, aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit pour aménager une zone de stationnement pour personnes handicapées devant le bâtiment situé au 6212 du boulevard Roi-René.

ADOPTÉE
40.04 1181462017

CA18 12306

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.33 visant à interdire un virage en « U » dans les trois directions de l'intersection de l'avenue Chénier et du boulevard Joseph-Renaud

Attendu qu'il y a lieu de favoriser la sécurité de tous, notamment des enfants;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.33, jointe à la présente, aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit pour interdire un virage en « U » dans les trois directions de l'intersection de l'avenue Chénier et du boulevard Joseph-Renaud.

ADOPTÉE

40.05 1181462019

CA18 12307

Donner un avis de motion de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-33), afin de modifier les exigences relatives au stationnement et au remisage de véhicules récréatifs, de remorques ainsi que de véhicules autres que de promenade sur un terrain résidentiel

Le conseiller Richard Leblanc donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-33), afin de modifier les exigences relatives au stationnement et au remisage de véhicules récréatifs, de remorques et de véhicules autres que de promenade sur un terrain résidentiel.

40.06 1185947015

CA18 12308

Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) » (RCA 1333-33), afin de modifier les dispositions relatives au stationnement de certains types de véhicules

Le conseiller Richard Leblanc donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté le « Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (RCA 1333) » (RCA 1333-33) et dépose le projet de règlement.

40.07 1185947017

CA18 12309

Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (1527) » (RCA 1527-6), afin d'apporter des modifications aux certificats d'autorisation requis pour le stationnement et le remisage des véhicules récréatifs et des remorques

La conseillère Lynne Shand donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté le « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (1527) » (RCA 1527-6) et dépose le projet de règlement.

40.08 1185947016

CA18 12310

Adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-33), afin de modifier les exigences relatives au stationnement et au remisage de véhicules récréatifs, de remorques ainsi que de véhicules autres que de promenade sur un terrain résidentiel

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-33), afin de modifier les exigences relatives au stationnement et remisage de véhicules récréatifs, de remorques et de véhicules autres que de promenade sur un terrain résidentiel.

De mandater la secrétaire d'arrondissement de tenir une assemblée publique de consultation.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.09 1185947015

CA18 12311

Adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-32), afin d'ajouter l'usage vente au détail de cannabis, de modifier les dispositions relatives à une vente de débarras et le nombre de cases de stationnement exigé pour certains types d'usages

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-32), afin de modifier les dispositions relatives à une vente de débarras et le nombre de cases de stationnement exigé pour certains types d'usages.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.10 1185365026

CA18 12312

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) » (RCA 140)

Vu l'avis de motion numéro CA18 12277 du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) » (RCA 140), donné par la conseillère Kristine Marsolais à la séance du 6 novembre 2018;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 6 novembre 2018 par sa résolution CA18 12277;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) » (RCA 140).

ADOPTÉE

40.11 1187169021

CA18 12313

Adopter le règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2019) » (RCA 141)

Vu l'avis de motion numéro CA18 12278 du règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2019) » (RCA 141), donné par la conseillère Lynne Shand à la séance du 6 novembre 2018;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 6 novembre 2018 par sa résolution CA18 12278;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2019) » (RCA 141).

ADOPTÉE

40.12 1180558016

CA18 12314

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-30) afin d'assurer la concordance au Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

Vu l'avis de motion numéro CA18 12207 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-30), donné par le conseiller Richard Leblanc à la séance du 4 septembre 2018;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 4 septembre 2018 par sa résolution CA18 12211;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'adopter règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-30), afin d'assurer la concordance au Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

ADOPTÉE

40.13 1185365024

CA18 12315

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-31), afin de modifier les dispositions relatives aux triangles de visibilité, aux haies, aux clôtures, aux surfaces végétales exigées, aux matériaux de revêtement et aux enseignes à messages variables

Vu l'avis de motion numéro CA18 12280 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-31), donné par la conseillère Kristine Marsolais à la séance du 6 novembre 2018;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 6 novembre 2018 par sa résolution CA18 12282;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'adopter règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage RCA 40 » (RCA 40-31), afin de modifier les dispositions relatives aux triangles de visibilité, aux haies, aux surfaces végétales exigées, aux matériaux de revêtement et aux enseignes à messages variables, tel que rédigé.

ADOPTÉE

40.14 1185365025

CA18 12316

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607)» (RCA 1607-16), afin d'interdire de fumer du cannabis dans les parcs, les espaces verts, les espaces de détente, les jardins communautaires, les places publiques ou les placettes

Vu l'avis de motion numéro CA18 12279 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607) » (RCA 1607-16), donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance du 6 novembre 2018;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 6 novembre 2018 par sa résolution CA18 12279;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607) » (RCA 1607-16).

ADOPTÉE

40.15 1185365027

CA18 12317

Autoriser le déplacement du poste 61791 (chargé de communication) vers le centre d'opération 300440 - Anjou division relations avec les citoyens / communications et autoriser le déplacement du centre d'opération 300443 vers l'unité administrative 79-05-00-00-00-00

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser le déplacement du poste 61791 (chargé de communication) vers le centre de responsabilité 300440 - Anjou division relations avec les citoyens / communications et autoriser le déplacement du centre de responsabilité 300443 vers l'unité administrative 79-05-00-00-00-00.

ADOPTÉE

50.01 1180558017

CA18 12 318

Autoriser la prolongation le poste banque d'heures de technicien en développement d'applications bureautiques, à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, à compter du 1^{er} janvier 2019

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser la prolongation le poste banque d'heures de technicien en développement d'applications bureautiques, à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, à compter du 1er janvier 2019.

ADOPTÉE

50.02 1180558018

CA18 12 57

Dépôt de documents - Déclarations d'intérêts pécuniaires

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), les conseillers d'arrondissement, Lynne Shand, Richard Leblanc et Kristine Marsolais, déposent au conseil d'arrondissement leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

60.01

CA18 12 58

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 12 septembre 2018

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 12 septembre 2018.

60.02 1182911035

CA18 12 59

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social tenue le 2 octobre 2018

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 2 octobre 2018.

60.03 1182911034

CA18 12 60

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 3 octobre 2018

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 3 octobre 2018.

60.04 1182911033

CA18 12 61

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 4 octobre 2018

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 4 octobre 2018.

60.05 1182911032

CA18 12 62

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 1^{er} octobre 2018

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition, tenue le 1^{er} octobre 2018.

60.06 1187133024

CA18 12 63

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^{er} octobre 2018

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^{er} octobre 2018.

60.07 1187133023

CA18 12319

Levée de la séance

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 19.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
15 janvier 2019.